

Province de Québec
M.R.C. d'Arthabaska
Municipalité de Saint-Albert

Ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Albert, tenue le 2 mars 2015 à 19h30, au bureau municipal, au 25 rue Des Loisirs.

Sont présents :
Diane Kirouac, conseillère
Alexandre Bergeron, conseiller
Michel Ducharme, conseiller
Colette Gagnon, conseillère
Dominique Poulin, conseiller
Mélanie Vogt, conseillère

Tous formant le quorum sous la présidence du maire, Monsieur Alain St-Pierre. Madame Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire de la réunion.

La séance ordinaire est ouverte à 19 h 30.

Mot du maire

Le maire, Monsieur Alain St-Pierre, souhaite la bienvenue à tous et profite de l'occasion pour inviter les gens à participer à la marche du défi 5/30 samedi le 14 mars prochain rendez-vous à 10h à la salle du Pavillon. Monsieur St-Pierre précise que la rencontre est enregistrée pour permettre une facilité lors de la rédaction écrite du procès-verbal.

Ordre du jour

1. Mot du maire ;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption des minutes de la dernière séance ;
4. Adoption des comptes pour la période du 2 février au 2 mars 2015 ;
5. Affaires nouvelles de l'assistance ;
6. Avis de motion pour créer une réserve pour les dépenses d'assainissements des eaux usées ;
7. Avis de motion d'adoption du règlement 2015-01 modifiant le règlement de zonage 2007-08 ;
8. Résolution adoptant le 1^{er} projet de règlement et fixant la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation ;
9. Renouvellement d'entente avec le MDDLCC ;
10. Dossier Chauvette ;
11. Dépôt des états financiers 2014 ;
12. Suivi des dossiers du mois en cours ;
13. Lecture de la correspondance ;
14. Varia ;
15. Période de questions de l'assistance ;
16. Levée de la séance ordinaire du 2 mars 2015 ;

2015-015 Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Madame Diane Kirouac, conseillère

Que l'ordre du jour du 2 mars 2015 soit adopté et que le varia demeure ouvert.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2015-016 Adoption du procès-verbal de la réunion du 2 février 2015

Proposé par Monsieur Dominique Poulin, conseiller

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 2 février 2015 soit adopté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2015-017 Approbation des comptes pour la période du 2 février au 2 mars 2015

Proposé par Madame Colette Gagnon, conseillère

Et, il est **résolu** à l'unanimité des conseillers, d'adopter les comptes à payer suivants, tels que présentés au journal des déboursés, dont une copie a été remise à chacun des membres du conseil lors de la séance par la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

Et, il est **résolu** à l'unanimité des conseillers, d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer les dits comptes à payer :

Registre des chèques #2623 à #2655 au montant de 72 539.89\$;

Adopté à l'unanimité des conseillers

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-hauts.

Signé, ce 2 mars 2015.

Suzanne Crête, g.m.a.
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

2015-018 Avis de motion est donné par Madame Mélanie Vogt, conseillère que sera adopté à une séance ultérieure le règlement 2015-04 afin de créer une réserve sur les revenus excédentaires aux dépenses d'assainissements des eaux usées.

2015-019 Avis de motion

Monsieur Michel Ducharme, conseiller donne **avis de motion** qu'à une prochaine séance du conseil, le règlement 2015-01 sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le plan d'urbanisme afin :

- De mettre à jour la description de l'affectation commerciale.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

2015-020 Avis de motion

Monsieur Michel Ducharme conseiller donne **avis de motion** qu'à une prochaine séance du conseil, le règlement 2015-02 sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- D'incorporer les dispositions des règlements 316 et 325 modifiant le schéma d'aménagement, soit principalement :
 - L'ajout et de mise à jour de plusieurs définitions ;
 - La mise à jour de certains usages dans les zones agricoles « A » et agro-forestières « AF » ;
 - La mise à jour des dispositions sur la gestion des odeurs ;
 - L'ajout de l'usage ferme d'agrément dans certaines zones résidentielles à l'extérieur du périmètre d'urbanisation « R ».
- De mettre à jour des dispositions concernant les stations-service et les postes d'essence.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

2015-021 Avis de motion

Monsieur le conseiller Michel Ducharme donne **avis de motion** qu'à une prochaine séance du conseil, le règlement 2015-03 sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de lotissement afin :

- De diminuer la largeur minimale de l'emprise d'une rue locale;
- De mettre à jour la définition de profondeur dans le calcul de la superficie minimale d'un lot.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

2015-022 Résolution adoptant le projet de règlement d'amendement au plan d'urbanisme et fixant la date de l'assemblée de consultation

Sur proposition de Madame Colette Gagnon, conseillère.

Il est résolu d'adopter le projet du plan d'urbanisme n° 2015-01.

Le présent projet de règlement n° 2015-01 aura pour objet de modifier le règlement du plan d'urbanisme afin :

- De mettre à jour la description de l'affectation commerciale.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 17 mars 2015, à 17 h, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les

conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

2015-023 **Résolution adoptant le 1^{er} projet de règlement d'amendement au règlement de zonage et fixant la date de l'assemblée de consultation**

Sur proposition de Madame Colette Gagnon, conseillère.

Il est résolu d'adopter le projet de règlement de zonage n°2015-02.

Le présent projet de règlement n° 2015-02 aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- D'incorporer les dispositions des règlements 316 et 325 modifiant le schéma d'aménagement, soit principalement :
 - L'ajout et de mise à jour de plusieurs définitions ;
 - La mise à jour de certains usages dans les zones agricoles « A » et agro-forestières « AF » ;
 - La mise à jour des dispositions sur la gestion des odeurs ;
 - L'ajout de l'usage ferme d'agrément dans certaines zones résidentielles à l'extérieur du périmètre d'urbanisation « R ».
- De mettre à jour des dispositions concernant les stations-service et les postes d'essence.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 17 mars 2015, à 17 h 00, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

2015-024 **Résolution adoptant le projet de règlement d'amendement au règlement de lotissement et fixant la date de l'assemblée de consultation**

Sur proposition de Madame Colette Gagnon, conseillère.

Il est résolu d'adopter le projet de règlement de lotissement n°2015-03.

Le présent projet de règlement n°2015-03 aura pour objet de modifier le règlement de lotissement afin :

- De diminuer la largeur minimale de l'emprise d'une rue locale;
- De mettre à jour la définition de profondeur dans le calcul de la superficie minimale d'un lot.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 17 mars 2015, à 17h, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

2015-025 Renouvellement d'entente avec le MDDLCC

Il est **proposé par** Madame Diane Kirouac, conseillère

Que le conseil municipal accepte le renouvellement de l'entente de collaboration intervenue entre le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs, concernant la problématique de contamination de l'eau potable par les nitrites/nitrates. Cette entente est pour une période de 5 ans soit jusqu'au 6 septembre 2019.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2015-026 Dossier Mme Nancy Chauvette

Attendu que le procureur de Mme Nancy Chauvette expose deux avenues de règlement pour mettre fin au litige;

Attendu que notre procureur lui a fait part que les interrogatoires se tiennent avant de prendre position dans le dossier;

Sur **proposition de** Monsieur Dominique Poulin, conseiller

Qu'à ce stade-ci du dossier, la municipalité continue les procédures.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2015-027 Dépôt des états financiers 2014

Proposé par Monsieur Alexandre Bergeron, conseiller

Que les états financiers pour l'année 2014 de la municipalité soient déposés.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2015-028 Remplace d'un surpresseur

Attendu qu'un des surpresseurs de la station des eaux usées est hors d'état de fonctionner ;

Attendu que celui-ci a déjà été remonté et qu'il a près de vingt (20) ans d'usure ;

Attendu qu'une évaluation pour la remise à neuf a été fait et qu'il en coûterait 9 130\$;

Attendu qu'une proposition pour l'achat d'un appareil neuf a été soumis par Surpresseur 4S, et qu'il en coûterait 5100\$ plus taxes et transport ;

Sur **proposition de** Monsieur Michel Ducharme, conseiller

La dépense pour l'achat d'une pompe neuve a Surpresseur 4S ainsi que pour les frais d'installation à Soudure G. Crête inc. soient autorisées.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2015-029 Reddition de compte – MTQ

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 55043\$ pour l'entretien du réseau local pour l'année 2014;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Attendu que la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

Attendu qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B pour un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

Pour ces motifs, **sur proposition de** Monsieur Alexandre Bergeron, conseiller, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Saint-Albert informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

2015-030 Levée de la séance du 2 mars 2015

Proposé par Monsieur Michel Ducharme, conseiller

Que la séance du 2 mars 2015 soit levée à 20h25.

Alain St-Pierre,
Maire

Suzanne Crête
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

**Province de Québec
M.R.C. d'Arthabaska
Municipalité de Saint-Albert**

Ouverture de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Albert, tenue le 2 mars 2015 à 20h30, au bureau municipal, 25 rue Des Loisirs.

Sont présents :
Diane Kirouac, conseillère
Alexandre Bergeron, conseiller
Michel Ducharme, conseiller
Colette Gagnon, conseillère
Dominique Poulin, conseiller
Mélanie Vogt, conseillère

Tous formant le quorum sous la présidence du maire, Monsieur Alain St-Pierre. Madame Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire de la réunion.

La séance ordinaire est ouverte à 20 h 30.

2015-031 Développement économique – mandat pour préparation charte

Attendu que le conseil de la municipalité de Saint-Albert désire créer un comité de développement économique;

Attendu que pour ce faire nous avons besoin d'une charte décrivant le mandat de ce comité et que celle-ci doit être enregistrée;

Par conséquent il est proposé par Madame Colette Gagnon, conseillère de mandater notre avocate Me Fabienne Gariepy, pour la préparation de la charte et de la soumettre au conseil pour approbation avant son enregistrement.

Adopté à l'unanimité.

2015-032 Dossier Expropriation – Zone Blanche

Attendu que la municipalité de Saint-Albert désire développer son secteur résidentiel;

Attendu que dans l'immédiat il n'y a pas de terrain disponible dans le secteur village, à l'exception des terrains situés dans la zone blanche appartenant à Ferme Landrynoise inc ;

Attendu que la municipalité a, à plusieurs reprises consultés les propriétaires de Ferme Landrynoise inc. à ce sujet au fil des dernière années, les discussions n'ont pas été concluantes; et la première approche date d'il y a dix ans;

Attendu que l'article 1097 du code municipal, prévoit que : " la Municipalité peut s'appropriier tout immeuble ou partie d'immeuble dont elle a besoin pour toutes fins municipales."

Par conséquent il est **proposé par** Madame Colette Gagnon, conseillère

Que nous mandatons Me Fabienne Gariepy, avocate afin de d'utiliser la méthode de négociation comme première approche pour préparer le dossier d'expropriation ainsi que tous les documents nécessaires.

Que nous mandatons Monsieur Daniel Collins, arpenteur pour préparer la description technique de l'immeuble que la municipalité veut exproprier.

Adopté à l'unanimité.

2015-033 Levée de la séance extraordinaire du 2 mars 2015

Proposé par Madame Diane Kirouac, conseillère

Que la séance extraordinaire du 2 mars 2015 est levée à 21h45.

Alain St-Pierre
Maire

Suzanne Crête
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière